

COMPTE-RENDU de CONSEIL MUNICIPAL du 21 Avril 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt et un avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Christine HALLIER, Maire.

Présents: M-C. HALLIER, G. DEBEAUFORT, Luc LELONG, D. PINCHON, D. GARRÉ, F. RICHE, X.PRIN, B. BOITELLE, J. ERAMO

Absents représentés: D. NEVEUX par X. PRIN, F.EVRAD par D. GARRÉ

Absents: S.MULPAS

Secrétaire de séance : Dominique GARRÉ

Lecture et approbation du compte rendu de conseil municipal du 27 mars 2017.

1-Approbation du Compte de Gestion 2016, Vote du Compte Administratif 2016 et affectation de résultat – Commune (DE-2017-18)

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur DEBEAUFORT, 1er Adjoint, sur le Compte Administratif de Madame le Maire,

Constatant que ce dernier est identique au Compte de Gestion 2016 du percepteur,

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2016 pour le budget général qui s'établissent comme suit:

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		175 071.39	12 289.23		12 289.23	175 071.39
Opérations de l'exercice	335 836.62	394 306.48	152 518.85	78 899.20	488 355.47	473 205.68
TOTAUX	335 836.62	569 377.87	164 808.08	78 899.20	500 644.70	648 277.07
Résultat de clôture		233 541.25	85 908.88			147 632.37
Restes à réaliser					117 415.99	
Besoin/excédent de financement Total						30 216.38
Pour mémoire : virement à la section d'investissement						230 683.09

Le Conseil Municipal reconnaissant la sincérité des restes à réaliser, arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus et décide d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit

* **203 324.87 € au compte 1068** afin de couvrir le déficit d'investissement,

* **30 216.38 € à l'excédent de fonctionnement reporté - compte 002**

2-Vote de 3 taxes directes locales (DE-2017-19)

Considérant les dépenses de la Commune,

Vu l'effort fiscal à produire,

Vu le produit attendu de la fiscalité directe locale nécessaire à l'équilibre budgétaire,

Les membres du Conseil, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de retenir les taux d'imposition suivants pour l'année 2017 :

Taxe d'Habitation : 17,15 %

Taxe Foncière (bâti): 10,19 %

Taxe Foncière (non bâti): 19,16 %

3-Vote du Budget Primitif 2017 – Commune (DE-2017-20)

Madame le Maire présente le Budget Primitif pour l'année 2017 équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

Fonctionnement 441 280.18 Euros

Investissement 85 908.88 Euros

Les Conseillers ADOPTENT à l'unanimité le Budget Primitif de la Commune 2017 tel que présenté par Madame le Maire.

4-Approbation du Compte de Gestion 2016, Vote du Compte Administratif 2016 et affectation de résultat – Assainissement (DE-2017-21)

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur DEBEAUFORT, 1er Adjoint, sur le Compte Administratif 2016 du service d'assainissement collectif de Madame le Maire,
Constatant que ce dernier est identique au Compte de Gestion du perceuteur,
Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2016 qui s'établissent comme suit:

Libellé	Exploitation		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		67 391.72	23 951.06		23 951.06	67 391.72
Opérations de l'exercice	114 047.07	104 861.07	85 780.43	101 955.66	199 827.50	206 816.73
TOTAUX	114 047.07	172 252.79	109 731.49	101 955.66	223 778.56	274 208.45
Résultat de clôture		58 205.72	7 775.83			50 429.89
			Restes à réaliser		59 859.00	
			Besoin/excédent de financement		9 429.11	
			Pour mémoire : virement à la section d'investissement			80 726.86

Le Conseil Municipal reconnaissant la sincérité des restes à réaliser arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus et décide d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

***58 205.72€ à la couverture du déficit d'investissement - compte 1068**

5-Vote du Budget Primitif 2017 – Assainissement (DE-2017-22)

Madame le Maire présente le Budget Primitif pour l'année 2017 équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

Fonctionnement 169 013.46 Euros

Investissement 152 855.87 Euros

Le Conseil Municipal VALIDE à l'unanimité le Budget Primitif Assainissement 2017.

6-Questions diverses

*Une personne reste manquante pour tenir le **bureau de vote le 8 mai**.

*Une trentaine d'enfants a participé à la **chasse aux œufs de Pâques** organisée par la municipalité.

*Madame le Maire donne lecture d'un **courrier reçu d'un administré très mécontent** que la Commune reçoive le Prince Albert de Monaco qualifié « d'exploiteur du peuple dans un paradis fiscal ». Lecture est faite à la demande de l'administré à l'origine du courrier.

*La voiture des agents techniques ayant une nouvelle panne (joint de culasse à refaire), une **réflexion** est menée pour l'**achat d'un véhicule neuf ou d'occasion** à plus ou moins court terme. L'idée d'achat d'un véhicule électrique est envisagée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21h20.